

DECLARATION MENSUELLE

Madame, Monsieur,

Les déclarations mensuelles de la taxe de séjour doivent être accompagnées du registre des séjours de la collecte conformément à l'article L2333-34 du CGCT.

- Pour les professionnels, l'export de votre logiciel de facturation contenant les données suivantes (*les dates dans l'ordre des perceptions, le nombre de personnes assujetties et exonérées, le nombre de nuitées et le montant de la taxe de séjour*) correspondantes.

Pour cela, sur votre espace, cliquer sur « parcourir » et ajouter l'export de votre ordinateur ou la copie d'un document papier (cf copie d'écran ci-dessous)

CLIQUEZ SUR LE BOUTON PARCOURIR POUR SÉLECTIONNER LA PIÈCE JUSTIFICATIVE SUR VOTRE POSTE INFORMATIQUE ET AINSI LA TÉLÉVERSER.

Type de nuitées	Nb de nuitées	Tarif	Total
Assujetties non exonérées	<input type="text"/>	0,90€	0,90€
Exonérées			
Mineurs (Les personnes mineures)	<input type="text"/>	0,00€	0,00€
Salariés (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	<input type="text"/>	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un hébergement temporaire)	<input type="text"/>	0,00€	0,00€
TOTAL	Nombre de nuitées: 0	Montant total: 0,00€	

- Pour les particuliers, si vous utilisez le registre des séjours sur votre espace personnel, la validation du registre au moment de la déclaration équivaut au justificatif demandé. Vous n'avez donc pas d'autre document à fournir.

Nous restons à votre disposition pour de plus ample information.

Nous vous remercions

Cordialement